REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité
Police

État-major de la Police
Service de presse et des relations publiques

Genève, le lundi 17 décembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

Bulletin journalier de la police genevoise

Arrestations :

IL TENTE DE DISSIMULER DU "H" DANS UN VEHICULE DE POLICE

Un homme, né en 1972, originaire de Palestine, sans domicile connu, a été appréhendé pour infractions à la Loi sur les étrangers et pour infractions à la Loi sur les stupéfiants (détention et consommation de haschich).

Dimanche 16 décembre 2012 peu avant 11h00, lors d'une patrouille sur le marché de Noël de Carouge, l'attention des policiers a été attirée par un homme, regardant avec insistance le sac à main d'une femme à l'arrêt du tram "Place d'Armes". Il a été interpellé et conduit au poste de Carouge car il était démuni de papiers d'identité valable. Arrivé en nos locaux, il a été soumis à l'informatique et il s'est avéré qu'il fait l'objet d'une interdiction d'entrée en Suisse valable du 06.07.2009 au 05.07.2014.

Il sied de préciser, que lors du transport de l'intéressé dans le véhicule de service, ce dernier a tenté de se débarrasser de 23,3 gr de haschich, ceci en les cachant sous la banquette.

Le prévenu reconnaît faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Suisse et que la drogue retrouvée sur lui est destinée à sa consommation personnelle. Il conteste être un voleur. Il confirme être démuni de papiers d'identité et de moyens d'existence.

Vu ce qui précède, l'intéressé a été mis à disposition du Ministère public.

IL JETTE DE LA DROGUE AU SOL ET NIE L'AVOIR FAIT

Un homme, né en 1994, originaire du Mali, domicilié en Argovie, a été appréhendé pour infractions à la Loi sur les stupéfiants et pour infractions à la Loi sur les étrangers

Dimanche 16 décembre 2012 vers 15h30, une patrouille a contrôlé l'intéressé, à la hauteur du 45 rue du Stand. Alors que les policiers commençaient le contrôle d'identité, l'homme a jeté un paquet de cigarettes au sol. A l'intérieur, se trouvait un sachet contenant 2.6 gr de marijuana. D'emblée l'individu a nié en être le détenteur. Étant démuni de pièce d'identité valable et afin d'approfondir les contrôles, il a été emmené au poste de police de Plainpalais. L'outil informatique a permis de l'identifier et de déterminer qu'il fait l'objet d'une mesure d'interdiction d'entrée sur le territoire suisse, valable du 13.08.2012 au 14.10.2014.

Pour tout complément d'information :

BRANDT Jean-Philippe - porte-parole - tél. +41 22 427 56 06 - mob. +41 79 941 54 59

Genève, le lundi 17 décembre 2012

Dans son procès-verbal, il conteste avoir jeté le paquet de cigarettes contenant de la marijuana. Dans un premier il dit que se serait son frère et ensuite il prétend qu'il est fils unique. Concernant l'interdiction d'entrée, il ne se souvient d'aucune notification. Au sujet de sa présence en Suisse, il explique être venu sans passeport et sans autorisation, afin de trouver du travail.

Vu ce qui précède, l'intéressé a été mis à disposition du Ministère public.

Pour tout complément d'information :

BRANDT Jean-Philippe - porte-parole - tél. +41 22 427 56 06 - mob. +41 79 941 54 59